



SCHEMA DIRECTEUR DU HANDICAP ET DE LA DEPENDANCE

PLAN D'ACTION 2019 – 2023

COPIL du 10 avril 2019

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>p 2</i>
<i>Plan d'action</i>	<i>p 3</i>
<i>Axe 1</i>	<i>p 4-6</i>
<i>Axe 2</i>	<i>p 7-10</i>
<i>Axe 3</i>	<i>p 11-14</i>
<i>Axe 4</i>	<i>p 15-18</i>

INTRODUCTION

Le public cible :

Le schéma directeur du handicap et de la dépendance est à destination du bien-être des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ces actions s'inscrivent tout au long du parcours de vie d'une personne en situation de handicap et répond également aux besoins des personnes âgées dépendantes.

Une Ambition

L'ambition du schéma du handicap et de la dépendance est de « ***Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et de dépendance dans la société calédonienne d'œuvrer à leur bien-être et de permettre à chacun d'exprimer au mieux ses besoins, ses compétences et ses capacités pour être acteur dans la mesure de ses moyens, de son parcours de vie,... tout en définissant un modèle de financement durable*** »

Si l'ambition d'inclusion est d'agir sur les obstacles environnementaux et les comportements pour réduire les conséquences du handicap, il n'en demeure pas moins qu'elle est au service du développement des compétences et au service du bien-être de chacun dans la mesure de ses capacités. Ainsi la prise en compte des besoins particuliers est un élément fondamental garantissant la prise en compte des plus dépendants.

4 axes stratégiques

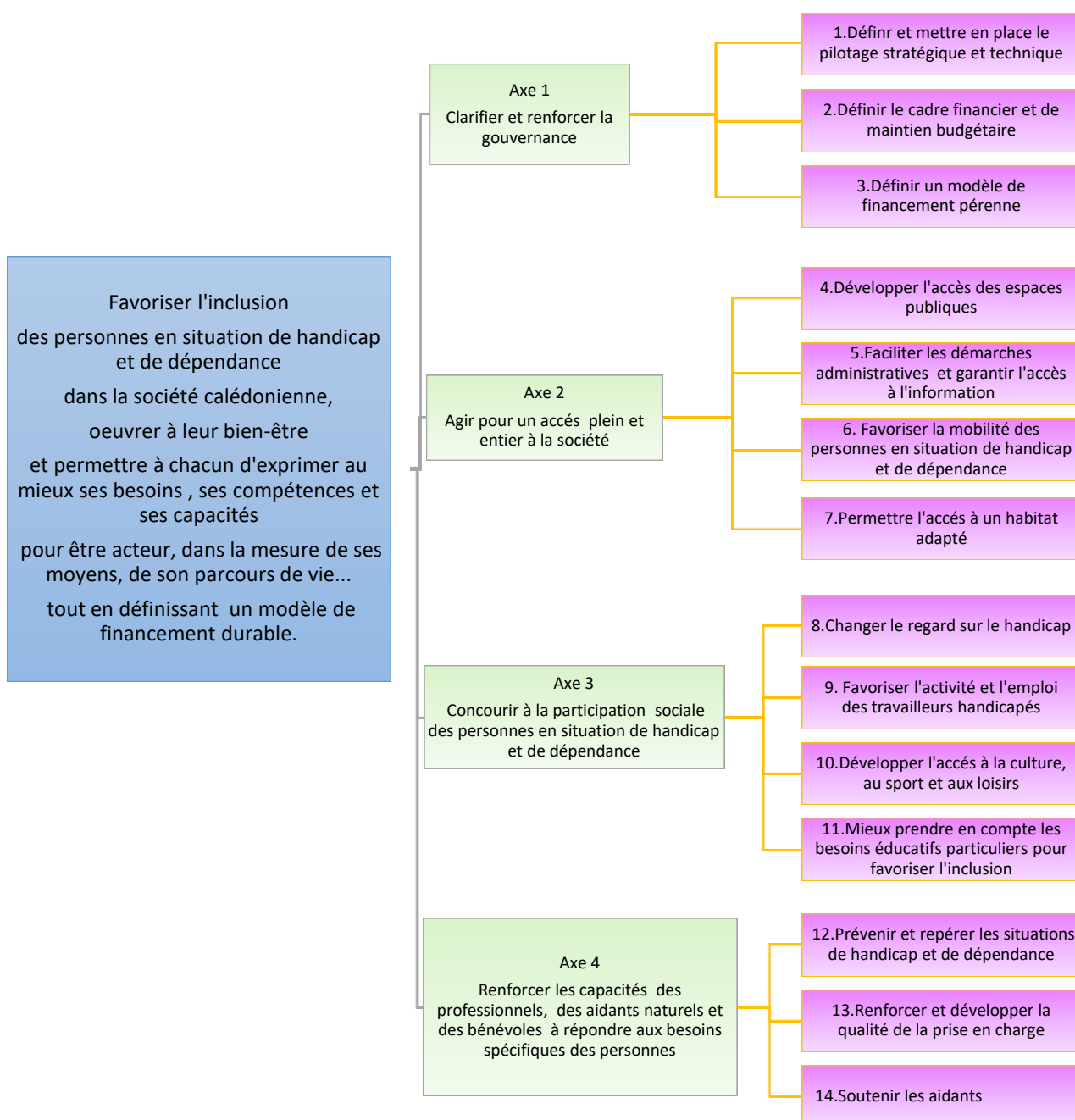
- Axe 1 : Clarifier et renforcer la gouvernance
- Axe2 : Agir pour un accès plein et entier à la société
- Axe3 : Concourir à la participation sociale des personnes
- Axe 4 : Agir pour renforcer les capacités des professionnels, des aidants naturels et des bénévoles à répondre aux besoins spécifiques des personnes.

PLAN D'ACTION 2019 - 2023

1 AMBITION

4 AXES

14 ACTIONS



AXE 1 : CLARIFIER ET RENFORCER LA GOUVERNANCE

Compte tenu de la répartition actuelle des compétences et du fonctionnement du secteur handicap et dépendance, mais aussi de la nécessité de disposer d'une vision à long terme et d'assurer la pérennisation du financement, dont le modèle reste à définir, la refondation de la gouvernance du secteur constitue un préalable indispensable. Ainsi, le SDHD a pour objectifs :

- d'affirmer les principes d'une gouvernance cohérente et efficace vis-à-vis du handicap et de la dépendance,
- de clarifier, simplifier et rationaliser cette gouvernance et le pilotage opérationnel au niveau territorial avec la collaboration du secteur associatif et privé et des partenaires sociaux,
- de maîtriser l'évolution des budgets : pérenniser les sources de financement et optimiser leur utilisation, anticiper le volume des besoins, limiter les abus, rechercher l'efficacité, y compris par le contrôle des dépenses,...
- d'optimiser les partenariats entre les différents acteurs publics, privés et associatifs.

○ Action 1 - Définir et mettre en place le pilotage stratégique et technique

Objectifs opérationnels	• Mieux affirmer et clarifier les principes de gouvernance en favorisant une instance unique stratégique et 1 COMMISSION UNIQUE. • Mieux connaître, prévoir et identifier les besoins. • Définir et planifier l'offre de prise en charge médico-sociale. • Prendre en compte le handicap et la dépendance dans toutes les politiques publiques.
Les mesures ciblées	• Regrouper les décisions stratégiques dans une instance de pilotage territoriale unique qui garantisse la représentativité des différentes collectivités et du monde associatif. Consolider la mission d'observation. • Consolider la mission d'observation et d'identification des besoins et centraliser les données pour les rendre exploitables. • Réaffirmer une mission de coordination transversale au gouvernement du secteur Handicap et Dépendance qui soit repérée comme référent interinstitutionnel. • Structurer l'offre de prise en charge médico-sociale par des appels à projets avec pour objectif de répondre au besoin.
Les résultats attendus	• Le recueil des données disponibles sur la population en situation de handicap est organisé. Les données sont centralisées et exploitées. • Le handicap est pris en compte dans l'ensemble des schémas de politiques publiques, des réglementations, programmes et travaux de réflexion • Une étude prospective sur les emplois directs générés par le secteur handicap et dépendance est réalisée. • Une délibération est soumise au vote du congrès pour organiser une gouvernance simplifiée et efficace et créer un guichet unique. • Un schéma d'organisation médico-social est présenté au vote du congrès. • Un rapport annuel de planification est présenté au congrès sur la politique publique du Schéma directeur du Handicap et de la Dépendance. • Des appels à projets sont lancés, au regard des priorités d'actions dégagées.

Pilotes	GNC + provinces + communes + associations
Autre(s) schéma(s)	Do Kamo
Nature de l'action	Définition stratégie – pilotage Observation Evaluation - Texte juridique
Destinataire de l'action	Décideurs

Action 2 – Définir le cadre de pilotage financier et de maîtrise budgétaire

Objectifs opérationnels	• Coordonner et rationaliser les partenariats à travers le cadre réglementaire • Renforcer les modalités de soutien financier au secteur (investissement, défiscalisation) • Sécuriser et mettre en œuvre les différents contrôles (réglementaires, financiers, qualitatifs)
Les mesures ciblées	• Etablir un CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) entre l'entité de pilotage stratégique et les opérateurs (notamment les établissements médico-sociaux) • Etablir les règles de tarification des établissements via des normes à fixer et harmoniser les forfaits au niveau territorial d'encadrement...) • Réviser les critères d'attribution des dispositifs de défiscalisation du secteur Médico-Social et définir des modalités de soutien à l'investissement/l'équipement • Elaborer une évaluation annuelle des dépenses du régime et réaliser annuellement des projections financières • Instaurer un objectif territorial des dépenses lié aux risques (objectif national des dépenses d'assurance maladie : ONDAM) applicable à l'ensemble du secteur médico-social et proposer l'enveloppe budgétaire à allouer aux différents régimes (taux directeurs, etc...) • Renforcer les actions de contrôle médical, paramédical, et régime handicap et dépendance que ce soit en matière de facturation (CAFAT) que de qualité de service (système d'inspection) • Etudier la faisabilité d'un centre de gestion (contrôle de gestion, audits)
Les résultats attendus	• Les indicateurs de qualité relatifs au processus général de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires sont posés et communiqués • La LP 2009.2 relatif au régime d'aides des personnes en situation de handicap et dépendance renforce les modalités de contrôle des prestations • La délibération 35CP est amendée pour réguler l'activité des acteurs du secteur • Le périmètre des dépenses du régime est maîtrisé et encadré par délibération • Un rapport annuel est présenté au congrès

Pilote(s)	GNC
Autre(s) schéma(s)	Do Kamo
Nature de l'action	Financement – Contrôle – texte juridique
Destinataire de l'action	Décideurs

Action 3 - Définir un modèle de financement pérenne

Objectifs opérationnels	• Instaurer un risque dépendance dissocié du risque handicap • Structurer les modes de financement et les organiser avec efficacité en vue de réduire les coûts. • Sécuriser et mettre en œuvre les différents contrôles (réglementaires, financiers, qualitatifs)
Les mesures ciblées	• Etablir les règles de tarification des établissements via des normes à fixer et harmoniser les forfaits au niveau territorial. (taux d'encadrement, fond de roulement, taux d'occupation des établissements). • Lancer un plan numérique afin de baisser les dépenses et notamment dématérialiser les procédures. • Réviser les critères d'attribution des dispositifs de défiscalisation du secteur médico-social et définir des modalités de soutien à l'investissement. • Elaborer une évaluation annuelle des dépenses RHPA et réaliser annuellement des projections financières. • Instaurer un objectif calédonien des dépenses liées aux risques (ONDAM) applicable à l'ensemble du secteur médico-social et proposer l'enveloppe budgétaire à allouer aux différents régimes (taux directeurs, etc...). • Renforcer les actions de contrôle médical, paramédical, et régime handicap et dépendance que ce soit en matière de facturation (CAFAT) que de qualité de service (système d'inspection). • Etudier la faisabilité d'un centre de gestion (contrôle de gestion, audits). • Développer des complémentarités de financement avec l'assurance prévoyance.
Les résultats attendus	• Le périmètre des dépenses est maîtrisé et encadré par délibération • Les indicateurs de qualité relatifs au processus général de prise en charge et d'accompagnement des bénéficiaires sont posés et communiqués notamment en fonction du handicap. • La LP 2009.2 relatif au régime d'aides des personnes en situation de handicap et dépendance renforce les modalités de contrôle des prestations. • La délibération 35CP est amendée pour encadrer l'activité des acteurs du secteur. Une organisation de gestion centralisée prenant notamment en compte l'innovation numérique est proposée. • Un rapport annuel est présenté au congrès. • Les règles de tarification des établissements sont établies et les forfaits harmonisés.

Pilote(s)	GNC
Autres schéma(s)	Do Kamo
Nature de l'action	Définition stratégie – pilotage - Financement – Contrôle
Destinataire de l'action	Décideurs

AXE 2 : AGIR POUR UN ACCES PLEIN ET ENTIER A LA SOCIETE

L'accès aux espaces publics et privés est essentiel à l'inclusion des personnes en situation de handicap ou de dépendance.

L'accessibilité est à prendre au sens large et intègre l'ensemble des mesures permettant de limiter l'impact des barrières qui font obstacles à la pleine participation à la vie en société.

Cet axe stratégique vise à améliorer les conditions d'accès au logement, aux espaces, à la vie de la cité et à la vie sociale. Il s'inscrit également dans une optique de simplification des démarches administratives.

○ Action 4 - Développer l'accès des espaces publics

Objectifs opérationnels	- Réviser et uniformiser à l'échelle de l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie le cadre juridique et réglementaire. - Généraliser l'accès de tous les espaces publics à tous les types de handicap. - Promouvoir la construction des normes et des labels d'accessibilité et de qualité.
Les mesures ciblées	- Construire un référentiel de normes pour les établissements recevant du public (ERP) qui puisse servir à tous les professionnels. - Créer une réglementation au niveau de la Nouvelle-Calédonie pour gérer les aspects d'accessibilité pour tous types de handicap déclinés par domaine et qui fasse office de référentiel. - Développer la signalétique sur l'accessibilité. - Développer et prolonger les initiatives de type appel à projet.
Les résultats attendus	- L'accès aux espaces publics à toutes les personnes en situation de handicap augmente chaque année. - Les nouveaux aménagements urbains sont adaptés. - Une délibération est présentée au congrès déterminant le référentiel de normes ERP.

Pilote(s)	GNC + privés + Association des Ergothérapeutes (Champs d'expertise sur l'accessibilité)
Autres schéma(s)	SGTM
Nature de l'action	Textes juridiques - Financement
Destinataire de l'action	Grand public PA/PH

○ **Action 5 - Faciliter les démarches administratives et garantir l'accès à l'information**

Objectifs opérationnels	- Centraliser l'information pour mieux conseiller, orienter, accompagner. - Poursuivre la dématérialisation des démarches administratives. - Développer l'accessibilité du numérique aux personnes en situation de handicap ou de dépendance via les technologies informatiques. - Rendre plus accessible et fluidifier la procédure de reconnaissance du handicap
Les mesures ciblées	- Organiser un accueil unique et centralisé facilitant l'accès à l'information et aux aides spécifiques et numérique (guichet unique). - Développer le site internet Handicap centralisant l'ensemble de l'information dans le domaine du handicap et de la dépendance. - Favoriser l'accès au numérique notamment pour l'utilisation des Cases Numériques comme centres ressources sur le numérique pour les personnes handicapées ou dépendantes. - Etudier la faisabilité d'une procédure de reconnaissance de handicap dématérialisée. - Assouplir le traitement d'un PAP (projet d'accompagnement personnalisé). - Modifier la loi de pays relative à la simplification administrative (suppression des doublons de procédures, des documents administratifs justificatifs).
Les résultats attendus	- Les délais de traitement des dossiers est raccourci. - Les multiples demandes des administrations en matière de documents justificatifs sont centralisées et réduites. - Les cases numériques disposent d'un module de service handicap. - Les documents publics et sites Web des administrations répondent aux normes d'accessibilité reconnues au niveau international (WCAG 2.0). - Le site web est construit, les informations sont à mise à jour et la fréquentation est satisfaisante. - Le public est mieux informé et orienté.

Pilote(s)	GNC
Autres schéma(s)	PSEN SDAE
Nature de l'action	Procédure / Outils - Offre de service
Destinataire de l'action	Personnes âgées, personnes handicapées

○ **Action 6 - Favoriser la mobilité des personnes en situation de handicap**

Objectifs opérationnels	• Améliorer le cadre juridique et réglementaire. • Etablir un schéma de déplacement « personnes à mobilité réduite » coordonné au schéma de mise en accessibilité des réseaux de transport. • Favoriser la mobilité individuelle pour tous les types de handicap. • Former tous les acteurs.
Les mesures ciblées	• Intégrer à la future loi cadre et dans le code des transports un chapitre spécifique sur la mobilité des personnes en situation de handicap et de dépendance. • Construire un référentiel de normes qui puisse servir de à tous les professionnels. • Rendre efficient le transport scolaire des enfants et jeunes. • Créer une carte de stationnement Nouvelle-Calédonie. • Faciliter l'accès à la formation au permis de conduire (information, démarche administrative, évaluation....). • Améliorer et adapter l'accès aux aides pour l'achat d'un véhicule adapté (dispositions fiscales, aide à l'aménagement). • Former les transporteurs à l'assistance des personnes à mobilité réduite et de tous les handicaps. • Améliorer l'accès aux transports sous toutes ses formes et à tout moment.
Les résultats attendus	• Les transports collectifs de droit commun sont accessibles et adaptés à tout type de handicap. • Il n'y a pas de rupture dans la chaîne de mobilité (transport et voirie). • Le nombre de permis catégorie F augmente, ainsi que le nombre d'auto-école offrant la possibilité de passer ce permis. • La carte de stationnement est territorialisée. • Le temps de transport scolaire est réduit.

Pilote(s)	GNC provinces Communes
Autres schéma(s)	SGTM PENC
Nature de l'action	Procédure / Outils - Formation - Texte juridique
Destinataire de l'action	PH Professionnels

○ **Action 7 - Permettre l'accès à un habitat adapté**

Objectifs opérationnels	• Développer une meilleure accessibilité des logements sociaux et collectifs, pour tout type de handicap. • Inclure la notion d'accessibilité dans les schémas d'aménagement et d'urbanisme. • généraliser les dispositions permettant l'aménagement de domicile.
Les mesures ciblées	• Inclure les logements adaptés aux personnes en situation de handicap dans les schémas directeurs d'aménagement ou d'urbanisme de niveau Nouvelle-Calédonie et provinces. • Créer sous appel à projet des foyers ou résidences pour adultes en situation de handicap. • Définir les modalités d'aides à l'aménagement du domicile et les diffuser. • Créer un guide territorial de bonnes pratiques en matière d'aménagements adaptés aux personnes en situation de handicap ou de dépendance.
Les résultats attendus	• Les services communs d'un immeuble collectif sont accessibles. • Des places de foyer logement handicap sont créées. • Les personnes vivant en foyers logement sont maintenues dans leur logement. • Le nombre de demande d'aides à l'aménagement de domicile a augmenté. • Les conditions du maintien à domicile sont favorisées. • Les personnes pouvant accéder à un foyer logement ne sont pas maintenues en établissements spécialisés.

Pilote(s)	GNC + provinces + communes + Association des Ergothérapeute (Champs d'expertise sur l'accessibilité)
Autres schéma(s)	EGH
Nature de l'action	Communication Sensibilisation - Offre de service - Texte juridique
Destinataire de l'action	PH Professionnels

AXE 3 : CONCOURIR A LA PARTICIPATION SOCIALE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DES PERSONNES AGEES

L'ambition d'inclusion des personnes en situation de handicap et dépendance sous-tend la nécessité d'accompagner la transformation du milieu ordinaire pour prendre en compte les besoins éducatifs particuliers et construire des dispositifs visant le développement des compétences des personnes en situation de handicap.

Il s'agit de modifier les représentations de chacun sur le handicap, de développer une politique volontariste d'insertion sociale, éducative et professionnelle pour les personnes en situation de handicap.

○ Action 8 : Changer le regard sur le handicap

Objectifs opérationnels	- Construire une stratégie de communication visant à changer le regard sur le handicap et mieux l'appréhender, expliquer et démystifier. - Développer les connaissances des personnes ressources sur l'environnement Handicap.
Les mesures ciblées	- Développer des campagnes médiatiques régulières couplées avec des mesures de sensibilisation ciblées. - Valoriser les compétences des personnes en situation de handicap. - Organiser des tables rondes sur des thématiques spécifiques. - Mettre en place un module de formation en milieu scolaire à destination des élèves. - Sensibiliser l'ensemble des publics par le biais de formation (formation à l'accueil des personnes en situation de handicap, formation des salariés, formation des professionnels...).
Les résultats attendus	- Les personnes ressources en Nouvelle Calédonie sont répertoriées. - Le nombre de personnes en situation de handicap en emploi augmente. - Les espaces publics sont accessibles. - L'offre culturelle et de loisirs s'accroît. - La formation à l'ensemble des publics se généralise.

Pilote(s)	GNC + provinces + privés
Autres schéma(s)	Do Kamo – Projet éducatif en NC (PENC)
Nature de l'action	Communication - Sensibilisation - Formation
Destinataire de l'action	Grand public

○ **Action 9 - Favoriser l'activité et l'emploi des personnes en situation de handicap**

Objectifs opérationnels	- Favoriser l'accès à l'emploi. - Améliorer la gestion de l'information pour mieux conseiller, orienter et accompagner - Favoriser les apprentissages et les activités.
Les mesures ciblées	- Optimiser l'action du Fonds de l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées en direction des entreprises et des personnes handicapées. - Développer les outils numériques d'insertion à l'emploi au sein d'un guichet unique numérique. - Adapter les dispositifs et les outils d'accompagnement existants (employeurs bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), professionnels insertion). Assurer une coordination entre les services compétents pour l'insertion des personnes handicapées. - Optimiser le circuit de reconnaissance de la qualité de travailleurs handicapés. - Développer l'accès à la formation professionnelle continue (accessibilité physique, offres de formation, mobilisation des outils de formation). - Créer des structures d'emploi adapté pour tout type de handicap. - Développer et réglementer en Nouvelle Calédonie l'offre de structure de travail en milieu protégé et créer un statut de travailleur en milieu protégé. - Développer en Nouvelle Calédonie des dispositifs d'accompagnement précoce au maintien en emploi lors d'une situation d'invalidité et favoriser la reconversion professionnelle notamment par l'accès à des formations. - Sécuriser les parcours d'accès à l'emploi des jeunes en situation de handicap sortis du système éducatif (scolaire ou supérieur). - Favoriser l'aide aux personnes en situation de handicap souhaitant créer leur entreprise en créant des mesures incitatives.
Les résultats attendus	- Les démarches administratives permettant l'accès à l'emploi sont plus fluides. - Le nombre de personnes relevant de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) en emploi augmente. - Les besoins et parcours d'emploi des personnes relevant de l'OETH sont identifiés (aides et reconnaissance des besoins spécifiques d'accompagnement). - Les indicateurs sont mis en œuvre et créés, le taux d'insertion des travailleurs handicapés peut être identifié, suivi et évalué. - L'accès à l'apprentissage est favorisé et le nombre d'apprentis augmente. - La loi 2009-1 est modifiée notamment pour structurer le travail en milieu protégé. - Le nombre de personnes OETH accompagnées dans leur parcours d'insertion augmente. - Les personnes en Accident de Travail ou pour lesquelles une invalidité sur le poste de travail a été prononcée ont des solutions de reconversion (en entreprise, auto-emploi.....) et sont accompagnées par des professionnels du handicap.

Pilote(s)	GNC + provinces
Autres schéma(s)	SEIPNC Do Kamo
Nature de l'action	définition stratégie – pilotage - Offre de service - Texte juridique Observation – évaluation - Procédures – outils
Destinataire de l'action	PSH Employeurs Professionnels Décideurs

○ **Action 10 - Développer l'accès à la culture aux sports et aux loisirs**

Objectifs opérationnels	• Développer les connaissances des personnes ressources sur l'environnement des personnes handicapées et dépendantes. • Développer et valoriser les pratiques handisports et sport adapté. • S'assurer de l'effectivité de l'obligation de l'accessibilité des programmes TV et radio (audiodescription, signeurs...). • Accompagner les opérateurs (loisirs, culture, sport) à l'accessibilité de l'offre de proximité (équipements). • Garantir un accès équitable à l'offre culturelle et de loisirs aux personnes handicapées ayant besoin d'un tiers accompagnant.
Les mesures ciblées	• Organiser des modules de formation et de sensibilisation des responsables, encadrants et animateurs des clubs sportifs, d'activités artistiques, culturelles de centres de loisirs et de vacances. • Développer le nombre d'encadrants sportifs bénéficiant du CQH (Certificat de Qualification Handisport). • Former des éducateurs spécialisés dans le handicap en milieu culturel, sportif et de loisirs. • Accompagner financièrement les associations et clubs sportifs dans l'achat de matériels ou d'aménagement de locaux adaptés aux personnes handicapées et aux pratiques handisports. • Organiser l'accès aux activités physiques et sportives des élèves des dispositifs spécialisés. • Programmer les journaux télévisés et certains programmes avec une traduction en langue des signes et un accès à l'audio description. • S'assurer du non surcoût de l'accès à la culture et aux loisirs pour les personnes handicapées ou dépendantes nécessitant un tiers accompagnateur. • Mettre à disposition des transports adaptés permettant un accès à la culture, au sport et loisirs.
Les résultats attendus	• Le sport est largement accessible quel que soit le lieu de résidence. • Le handicap n'est plus une contrainte pour l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.... • Les transports sont adaptés à cet accès • Les personnes en situation de handicap sont représentées dans les différents lieux de loisirs et culture. • Les différents lieux de loisirs et de culture sont accessibles. • L'audiovisuel est adapté à tous les types de handicap.

Pilote(s)	GNC + provinces+ communes + privés +Do Kamo
Nature de l'action	Contrôle / Financement / Formation
Destinataire de l'action	PSH Professionnels

○ **Action 11 - Mieux prendre en compte les besoins éducatifs particuliers pour favoriser l'inclusion**

Objectifs opérationnels	• Fluidifier et simplifier les parcours des enfants en situation de handicap de la maternelle à l'enseignement supérieur. • Renforcer et favoriser l'offre d'intervention éducative spécialisée. • Promouvoir le développement personnel des personnes en situation de handicap. • Former tous les acteurs. • Favoriser les attestations et certificats de compétences officielles validant les parcours de formation et les compétences acquises.
Les mesures ciblées	• Scolariser et accompagner tous les jeunes en situation de handicap relevant de l'obligation scolaire pour assurer la meilleure réussite scolaire. • Favoriser des référents handicap dans les établissements scolaires, de la maternelle à l'université. • Proposer aux enfants en situation de handicap et à leurs parents des ateliers de développement des compétences psychosociales ou d'éducation émotionnelle, vie affective, sexualité, lutte contre les addictions, hygiène alimentaire. • Planifier et organiser la formation initiale et continue des enseignants en vue de consolider les parcours scolaires et pour les sensibiliser aux handicaps. • Elaborer le cahier des charges d'un établissement type ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique). • Former plus de personnes spécialisées aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap (codeurs signeurs, ergothérapeute....). • recruter et former des éducateurs spécialisés en milieu scolaire.
Les résultats attendus	• Tous les élèves relevant de l'obligation scolaire en situation de handicap sont scolarisés et accompagnés. • Le nombre de jeunes scolarisés dans le secondaire et engageant un parcours de formation supérieur est en augmentation. • Le nombre de diplômés augmente (bachelier, CAP BEP, Bac pro, enseignement supérieur). • L'accès aux démarches administratives est fluidifié (temps de réponse, démarches....). • Le nombre d'enseignants sensibilisés à la situation de handicap augmente.

Pilote(s)	GNC + provinces+ Etat+ privés
Autres schéma(s)	PENC (projet éducatif en NC) Do Kamo
Nature de l'action	Procédure Outils / Formation / Offre de service
Destinataire de l'action	PSH Professionnels

AXE 4 : AGIR POUR RENFORCER LES CAPACITES DES PROFESSIONNELS, DES AIDANTS NATURELS ET DES BENEVOLES A REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET DE DEPENDANCE

Les professionnels, les aidants naturels et les bénévoles sont indispensables pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap et de dépendance. La prise en compte des contraintes de leur action et l'appui nécessaire à celle-ci sont tout aussi indispensables.

Il convient d'améliorer la prévention, le repérage, le dépistage et le diagnostic du handicap et de la dépendance afin d'intervenir le plus précocement. En effet, plus les diagnostics sont posés tôt et de manière pluridisciplinaire, plus les solutions proposées pourront être adaptées.

Cette intervention passe notamment par le développement de l'offre médico-sociale. Ainsi, si l'axe 1 du schéma vise à organiser la gouvernance du secteur, cet axe stratégique a pour objectif de répondre aux besoins spécialisés tant au niveau sanitaire que médico-social tout en accompagnant les aidants et professionnels dans la prise en charge des personnes les plus dépendantes.

Plus spécifiquement, la formation de professionnels doit permettre d'accompagner l'évolution des établissements. Elle vise à augmenter la qualité de la prise en charge

Par ailleurs, l'accompagnement des aidants est également une condition au renforcement de la qualité du maintien à domicile.

○ **Action 12 - Prévenir et Repérer les situations de handicap et de dépendance**

Objectifs opérationnels	- Développer la prévention. - Former tous les acteurs et les sensibiliser. - Renforcer les dispositions de protection civile des populations vulnérables.
Les mesures ciblées	- Organiser l'offre de bilan gérontologique sur l'ensemble des 3 provinces. dans la perspective du futur schéma directeur du bien vieillir - Créer des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et services d'éducation spéciale et de soins à domicile supplémentaires (SESSAD) - Créer l'hospitalisation à domicile et des équipes mobiles sur l'ensemble du territoire. - Organiser le repérage des situations à risque. - Etendre les missions du dispositif d'accompagnement médico-social précoce (DAMSP) sur l'ensemble des 3 provinces. - Adapter l'offre de soins en rééducation aux besoins des personnes en situation de handicap et de dépendance. - Développer des modules de formation aux premiers secours et à la réduction des risques pour tous. - Disposer d'un registre des personnes vulnérables à intégrer dans les plans communaux de sauvegarde. - Intégrer l'obligation d'un plan bleu calédonien dans la délibération n°35CP pour les établissements médico-sociaux. - Planifier et organiser la formation continue au repérage des situations à risque.
Les résultats attendus	- Un réseau de santé handicap et dépendance est organisé au niveau territorial. - Les situations de handicap et de prise en charge aigues sont réduites. - Les séjours d'hospitalisation sont réduits et le temps d'hospitalisation est raccourci. - Une offre de rééducation est disponible sur l'ensemble du territoire. - L'accompagnement précoce est organisé et disponible sur l'ensemble du territoire.

Pilote(s)	GNC + provinces+ Etat+ privés
Autres schéma(s)	PENC (projet éducatif en NC) Do Kamo
Nature de l'action	Formation / Procédures Outils / Offre de service
Destinataire de l'action	PA/PH Professionnels

○ **Action 13 - Renforcer et développer la qualité de prise en charge**

Objectifs opérationnels	• Proposer un accompagnement adapté et bien traitant tout au long de la vie. • Mettre le bien-être et l'épanouissement de la personne au centre de tout dispositif. • Planifier l'offre de prise en charge médico-sociale. • Rédiger la convention collective du secteur. • Développer des services d'accompagnement éducatifs en milieu ouvert. • Développer l'offre de répit pour améliorer les conditions du maintien à domicile. • Former tous les acteurs.
Les mesures ciblées	• Développer les services d'accompagnement éducatifs à la vie sociale • Mettre à disposition des personnes ressources pour faciliter les actions de la vie quotidienne (signeurs, codeurs....) • Développer des lieux d'accueil temporaire pour des adultes handicapés ou vieillissants • Recenser les besoins de formation de professionnels et organiser des modules communs de formation • Mettre en place des certifications ou brevets calédoniens adaptés aux besoins et à la taille du territoire • Rédiger la convention collective du secteur (adapter les cycles de travail des accompagnatrices de vie aux cycles de vie des bénéficiaires)
Les résultats attendus	• La convention collective du secteur est rédigée • Le nombre de places de services d'accompagnement à la vie sociale augmente. • Le turn over des personnels dans les établissements est réduit • L'accueil de répit dans les établissements d'hébergement s'est généralisé • Le besoin en personnel éducatif et sanitaire est couvert (éducateurs, aides médico-psychologique, accompagnatrices de vie, aide-soignant, infirmier, ergothérapeutes) • Pas de rupture de prise en charge dans le parcours de vie de la personne

Pilote(s)	GNC + provinces+ privés+ communes
Autres schéma(s)	PENC (projet éducatif en NC) - DO KAMO
Nature de l'action	Formation / Procédures Outils / Offre de service
Destinataire de l'action	PA/PH Professionnels

○ **Action 14 – Soutenir les aidants**

Objectifs opérationnels	• Définir un statut pour les aidants familiaux. • Accompagner à la parentalité. • Développer l'offre de répit pour améliorer les conditions du maintien à domicile.
Les mesures ciblées	• Construire le statut de l'aidant familial et développer des mesures spécifiques (réduction fiscale, point retraite, droit au congé...). • Proposer un accompagnement un soutien psychologique et thérapeutique aux aidants familiaux. • Construire un programme de soutien aux familles et à la parentalité. • Favoriser la création de places d'accueil séquentiel pour des adultes handicapés ou personnes âgées dans les établissements d'hébergement
Les résultats attendus	• L'accueil de répit dans les établissements d'hébergement se généralise. • Les groupes d'entraides se développent. • Les objectifs des programmes de soutien sont précisés. Leur organisation est identifiée, et financée.

Pilote(s)	GNC + provinces+ communes
Autres schéma(s)	Do KAMO CCF
Nature de l'action	Texte juridique - Offre de service
Destinataire de l'action	Aidants familiaux



Contact

Conseil du handicap et de la dépendance

Tél. 26 44 80

chd@gouv.nc